

DECRET N°2012-244 DU 13 AOUT 2012

portant nomination de Conseillers Techniques du
Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration
Africaine, de la Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2009-177 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- Vu** le décret n°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- Sur** proposition du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juin 2012.

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Conseillers Techniques du Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur. Il s'agit de :

-Conseiller Techniques à la
Coopération Régionale et à
l'Intégration Africaine

: Monsieur **Zachari Richard AKPLOGAN**



-Conseillers Techniques à la Diaspora
et aux Communautés

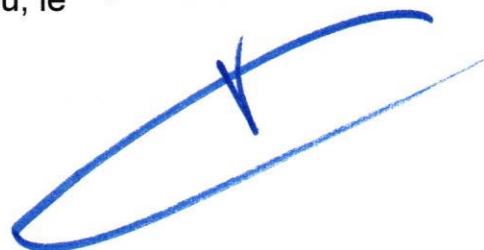
: Madame **Adignondé Blandine Alice**
WETOHOSSOU

-Conseiller Techniques à la
Coopération Décentralisée et aux
Organisations Non-Gouvernementales : Monsieur **Baguiri ANDEMI**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des
intéressés et sera publié au Journal Officiel.

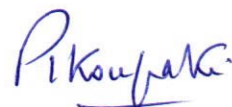
Fait à Cotonou, le 13 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,



Nassirou BAKO ARIFARI

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - PM/CCAGEPPDDDS 4 - MEF 4 — AUTRES
MINISTÈRES 26 - SGG 4 - DGBM 1 - DCF 1 - DGTCP 1 - DGID 1 - DGDDI 1 - BN 1 - DAN 1 - DLC 1 - GCONB 1 - DGCST 1
- INSAE 1 - BCP1 - CSM 1 - IGAA 1 - UAC 1 - UNIPAR 1 - ENAM 1 - FADESP 1 - INTERESSES 3 JO 1 -.

